

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 659)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC25

présenté par

M. Minot, M. Portier, M. Bazin, M. Dubois, Mme Valentin, Mme Frédérique Meunier,
Mme Périgault et M. Gaultier

à l'amendement n° AC|11 de Mme Brugnera

ARTICLE PREMIER

Compléter le second alinéa par la phrase suivante :

« Tout bénéficiaire de cette tarification devra, en contrepartie, s'engager bénévolement deux heures par semaine dans la vie du centre régional des œuvres universitaires concerné par la distribution du repas servi ou dans la vie de l'une des structures suivantes, situées sur le territoire dont relève le centre régional des œuvres universitaires précité : universités, associations, collectivités territoriales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est temps que la politique nationale en matière de solidarité, source de charges financières pour l'État, soit source d'équilibre entre droits et devoirs. Pour cela, le bénéfice d'un repas à un euro pour tous les étudiants doit être compensée en nature, et notamment par l'engagement bénévole de leurs bénéficiaires. Certes, tous les étudiants n'ont pas la capacité d'assurer la prise en charge de leurs frais de repas, mais ils ne peuvent rester simples consommateurs. Ils sont en capacité de pouvoir donner de leur temps en contrepartie de la solidarité nationale. De plus, cette ouverture au monde du travail et à la vie associative pourra leur permettre d'acquérir des savoir-faire et des savoirs être indispensables dans leur future vie professionnelle.